

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 14/12/2015

Date d'affichage : 14/12/2015

**de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 21 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - René LE VIAVANT - Renée FALCO – Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ

POUVOIRS : Laëtitia PICOT à Marc Etienne LANSADE / Aimé GARNIER à Patrick GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

ABSENTS : Sébastien MACREZ – Marie-Ly GARCIA – Michel BERTIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du déménagement de la police municipale, un point de réception du public va être aménagé dans un local situé au 19 rue Marceau cadastré AT n° 221. Ce local accueillera également les nouveaux bureaux du Centre Communal d'Action Sociale.

Conformément à l'article L 111-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, les travaux conduisant à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative qui vérifie leur conformité aux règles prévues aux articles [L. 111-7](#), [L. 123-1](#) et [L. 123-2](#).

N° 2015/195

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE AUTORISATION DE TRAVAUX
POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOCAL**

CM 21/12/2015

N° 2015/195

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE AUTORISATION DE TRAVAUX
POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOCAL**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et procéder au dépôt de l'Autorisation de travaux pour l'aménagement des locaux accueillant le Centre Communal d'Action Sociale et l'accueil du public pour la police municipale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 29 POUR - 1 CONTRE** (Anthony GIRAUD)



Le Maire,

M. Lansaède
Marc Etienne LANSADÉ.